



FR

CD/09/4.1
Original : anglais
Pour décision

CONSEIL DES DELEGUES
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Nairobi, Kenya
23-25 novembre 2009

Travaux de la Commission permanente
(Suivi de la Résolution 1/2007)
(Point 4 de l'ordre du jour provisoire annoté)

Rapport

Document préparé par

La Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, octobre 2009

Résumé

En novembre 2007, la XXX^e Conférence internationale élit la XV^e Commission permanente. Celle-ci a structuré son programme en un plan d'action et un budget biennaux pour les années 2008 et 2009.

Sitôt élue, la Commission a étudié exhaustivement la question de son rôle et de ses attributions, et a travaillé à déterminer quelles étaient les grandes questions à l'échelle du Mouvement qui réclamaient son attention. Au cours de ce processus, elle a consulté des personnalités expérimentées de quelque 25 Sociétés nationales ainsi que plusieurs représentants gouvernementaux, qui se sont réunis autour d'une table ronde en septembre 2008. Ceux-ci ont alors examiné des questions relatives aux Statuts du Mouvement, ainsi qu'aux mécanismes de coopération et de coordination à disposition pour orienter le travail qu'effectuent en collaboration les différentes composantes du Mouvement. Les résultats de cette table ronde ont été analysés, et les grands sujets pour lesquels une attention continue s'avère nécessaire ont été dégagés. Beaucoup s'inscrivent dans le contexte de la Stratégie pour le Mouvement.

La question du rôle et du fonctionnement de la Commission permanente a également été débattue lors de cette table ronde. À cet égard, la Commission a nommé, parmi ses membres, un « Quartet » chargé d'élaborer des recommandations pour clarifier le rôle et les tâches de la Commission et faire en sorte que toutes les composantes en aient une conception commune. Ce Quartet a centré son analyse sur les attributions de la Commission, énoncées à l'article 18 des Statuts du Mouvement.

La Commission a suivi activement la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Conseil des Délégués de 2007 et par la XXX^e Conférence internationale. Elle a régulièrement reçu des rapports du CICR et de la Fédération internationale, qui décrivaient le travail effectué par toutes les composantes. Elle a également reçu des rapports soumis par le moniteur du protocole d'accord conclu entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien.

La préparation du Conseil des Délégués de 2009 – le premier à se tenir en Afrique, plus précisément à Nairobi, au Kenya – a concentré beaucoup d'efforts et de travail. La Commission a invité un groupe de travail consultatif à l'aider à élaborer un ordre du jour et à structurer le travail de cet important Conseil. Les Sociétés nationales ont donné des avis positifs et constructifs, qui ont contribué à l'élaboration d'un ordre du jour très complet. Elles ont, de plus, demandé davantage de débats, d'où l'inscription au programme d'une journée entière d'ateliers portant sur d'importants sujets d'avenir – une nouveauté dans les sessions du Conseil.

Pour la poursuite du travail sur la Stratégie pour le Mouvement, la Commission permanente a invité un groupe de travail consultatif. Bien qu'attentive à la mise en œuvre de l'ensemble de la Stratégie, à la réalisation des objectifs stratégiques fixés et à l'obtention des résultats attendus, notamment au sein des Sociétés nationales, la Commission s'est spécifiquement attachée aux actions 4 et 8, dont elle est responsable. Un rapport séparé sur ces travaux est soumis au présent Conseil.

La Commission a continué d'associer les Sociétés nationales à ses travaux. La contribution de personnalités des Sociétés à la préparation des réunions statutaires de cette année et aux travaux liés à la Stratégie pour le Mouvement, en collaboration avec leurs collègues du CICR et de la Fédération internationale, est vivement appréciée. Des membres de la Commission ont participé à des conférences régionales et à de nombreuses réunions sous-régionales, qui ont été de bonnes occasions de consulter les Sociétés nationales sur

des sujets concernant le Mouvement.

La Commission remercie les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale de leur contribution financière ainsi que de leur participation et de leur soutien à son travail, notamment de la participation de membres de leur personnel et de personnalités de leurs instances dirigeantes. Elle espère que le Conseil maintiendra son soutien et continuera de promouvoir la participation active de toutes les composantes, qui lui permet de remplir de façon judicieuse et efficace ses obligations statutaires. La préparation de la XXXI^e Conférence internationale (2011) au cours des deux années à venir rend ce besoin d'autant plus évident.

1. Introduction

La XXX^e Conférence internationale, convoquée en 2007, a élu la XV^e Commission permanente (ou Commission) de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Commission, dont les attributions sont précisées à l'article 18 des Statuts du Mouvement, est composée comme suit :

- Cinq membres élus à titre personnel :
Dr Mohammed Al-Hadid (Croissant-Rouge jordanien) – président
Dr Massimo Barra (Croix-Rouge italienne) – vice-président
M. Steven Carr (Croix-Rouge américaine)
M. Eamon Courtenay (Croix-Rouge de Belize)
M. Adama Diarra (Croix-Rouge malienne)
- Deux membres de droit représentant le CICR :
M. Jakob Kellenberger, président
M. Philip Spoerri, directeur du droit international et de la coopération au sein du Mouvement
- Deux membres de droit représentant la Fédération internationale :
M. Juan Manuel Suárez del Toro, président
M. Markku Niskala, secrétaire général (jusqu'à juillet 2008)
M. Bekele Geleta, secrétaire général (depuis juillet 2008)

À sa première réunion, qui s'est tenue le 30 novembre 2007, pendant la Conférence internationale, la Commission permanente a décidé, sur proposition de la Fédération internationale et du CICR, de nommer le Dr Mohammed Al-Hadid à sa présidence pour les deux premières années de son mandat de quatre ans, après quoi le Dr Massimo Barra assumera sa présidence pendant les deux années restantes.

La Commission s'est mise au travail après une Conférence internationale très fructueuse. Les résolutions de la Conférence, celles du Conseil des Délégués qui l'avait précédée, dont la résolution relative à la Commission permanente (résolution 1), et le travail en cours ont servi à déterminer son premier plan d'action biennal.

2. Rôle et tâches de la Commission permanente

La Commission permanente est le mandataire de la Conférence internationale, laquelle en élit les membres et est la plus haute autorité délibérante du Mouvement. La Commission est, de plus, l'organe permanent du Mouvement, dont elle représente toutes les composantes. Pendant la période couverte par ce rapport (2007-2009), la Commission s'est réunie sept (7) fois pour ses séances ordinaires.

L'article 18 des Statuts du Mouvement énonce les principales attributions de la Commission. De plus, le Conseil et la Conférence internationale ont, dans différentes résolutions, demandé à la Commission de se charger de tâches spécifiques. C'est le cas, par exemple, en ce qui concerne la Stratégie pour le Mouvement et, plus précisément, les actions dont la Commission a la responsabilité. Un autre exemple est celui des activités visant à promouvoir une coopération renforcée et accrue, dans le cadre de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires.

En consultation avec le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales, la Commission donne des orientations stratégiques sur des sujets qui concernent l'ensemble

du Mouvement, en respectant les mandats spécifiques de chaque composante et sans participer elle-même au travail opérationnel. La mise en œuvre de ses décisions est réalisée par le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales. La Commission rappelle constamment à quel point il est important que les Sociétés nationales soient associées à ses travaux et consultées afin qu'elle puisse mieux comprendre leurs réalités et les exigences du contexte extérieur et faire en sorte, ainsi, que toutes les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge répondent aux besoins des victimes et des personnes les plus vulnérables.

3. Travail accompli par la Commission depuis le Conseil de 2007

Dans sa **résolution 1**, le Conseil des Délégués de 2007 demandait à la Commission permanente de « *continuer à promouvoir activement la coopération et l'harmonie au sein du Mouvement et entre ses composantes en consultant ces dernières, en les associant à la préparation des questions importantes pour l'ensemble du Mouvement et en participant aux débats des tribunes existantes du Mouvement lorsqu'elle le juge utile et nécessaire à ces fins* ». De plus, il encourageait « *la Commission permanente à continuer, conformément à l'article 18 des Statuts du Mouvement et à la pratique établie, d'associer à ses travaux des personnalités des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale, et de créer des groupes de travail ad hoc ou des mécanismes de consultation selon ses besoins* ».

Dès le début, alors qu'elle travaillait à l'élaboration de son plan d'action biennal, la nouvelle Commission a traité la question d'une conception commune de son rôle et a, en même temps, résolu de tirer davantage parti de l'expérience et du savoir-faire des Sociétés nationales pour explorer les grandes questions susceptibles d'intéresser l'ensemble du Mouvement que pourrait avoir à traiter la Commission.

Une table ronde rassemblant quelque 25 participants issus de Sociétés nationales et de gouvernements s'est tenue en septembre 2008. Les débats étaient axés sur deux grands ensembles de questions : les questions liées à la pertinence et à la fonctionnalité des Statuts du Mouvement, environ vingt ans après leur dernière révision, et les questions portant sur l'adéquation des mécanismes de coordination et de coopération qui orientent actuellement le travail des composantes du Mouvement. Le programme de la table ronde se trouve en annexe 1.

Les résultats de la table ronde n'indiquaient pas de besoin urgent de traiter la question des Statuts. Par ailleurs, des questions portant sur l'amélioration de la préparation des Conférences internationales et des forums du Mouvement ont été évoquées, de même que des questions liées à l'image, au profil, aux communications et à la nécessité de « parler d'une seule voix ». La Commission les a soumises à son groupe de travail sur la Stratégie pour le Mouvement, dans le cadre, plus précisément, des travaux en cours sur les actions 4 et 8 de la Stratégie.

La table ronde a également discuté du rôle, des attributions et de la composition de la Commission. Des travaux portant sur la clarification de son rôle ont été confiés à un « Quartet » de membres de la Commission permanente – MM. Eamon Courtenay, Steve Carr, Bekele Geleta et Philip Spoerri. En avril 2009, ceux-ci ont formulé leurs recommandations pour une amélioration de la communication et de la coopération qui permettrait de développer l'activité de la Commission et contribuerait à une conception commune de son rôle et de son fonctionnement.

Le groupe de travail sur la Stratégie a abordé la question de la Commission permanente en tant qu'organe du Mouvement. À mesure que les travaux relatifs à l'action 4 (forums du Mouvement) progresseront, la Commission et le Conseil des Délégués jugeront en temps

voulu s'il y a lieu de revoir les Statuts pour ce qui a trait à la Commission permanente et aux forums du Mouvement en général.

En ce qui concerne les mécanismes de coopération et de coordination, de nombreux participants à la table ronde ont estimé qu'il était important de poursuivre et d'accentuer la tendance positive à une meilleure coopération au sein du Mouvement et de promouvoir une « culture de la positivité » et une optique d'« organisation disposée à apprendre », dans un esprit de coopération tirant le meilleur parti des atouts de ses différentes composantes. La table ronde a, de plus, conclu que l'Accord de Séville et ses Mesures complémentaires constituaient un bon *cadre*, généralement efficace, pour l'intervention en cas de catastrophe. Les participants ont également noté que la coopération avec les partenaires hors Mouvement exigeait des orientations et des principes directeurs, cet aspect n'étant pas couvert par l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires – notamment dans les cas où des Sociétés nationales opèrent en partenariat avec des institutions des Nations unies, et lorsqu'il s'agit d'établir la position du Mouvement dans le débat concernant la coopération entre les Nations unies, les ONG et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge.

Dans son analyse des résultats de la table ronde, la Commission a noté qu'une bonne partie du travail les concernant était déjà effectuée dans plusieurs projets menés par le CICR et la Fédération internationale, que ce soit au sein de chacune de ces composantes ou dans le cadre d'une collaboration entre elles.

La Commission s'est attaquée sans tarder à l'importante tâche de **préparation du Conseil des Délégués de 2009**. Le Conseil de 2007 avait « [invité] *la Commission permanente à maintenir un groupe de travail consultatif composé de représentants de toutes les composantes du Mouvement, qui sera[it] chargé de lui proposer une planification temporelle opportune pour le Conseil des Délégués de 2009 et s'emploiera[it] activement à la promotion et au suivi des résolutions adoptées par le présent Conseil et la XXX^e Conférence internationale* ».

La Commission a constitué un groupe de travail composé de représentants des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale et a établi son mandat, qui est joint en annexe 2. M. Adama Diarra, membre de la Commission, présidait ce groupe, qui s'est réuni deux fois au cours de la période 2008-2009.

Le groupe de travail a analysé les recommandations relatives à une amélioration de la fonctionnalité et de l'efficacité des réunions du Mouvement qui avaient été adoptées par le Conseil des Délégués de 2007. La Commission a invité et encouragé les Sociétés nationales à contribuer à la planification en formulant des idées et des propositions pour l'ordre du jour, le programme et les modalités de travail du Conseil. Dix-huit Sociétés ont répondu à cet appel, et leurs réponses ont été transmises au groupe de travail pour la suite des préparatifs du Conseil. L'ordre du jour du Conseil de 2009 a tenu compte le plus possible des propositions des Sociétés nationales, si bien que la structure des travaux est légèrement différente de celle des Conseils précédents. Ainsi, la nouveauté du Conseil de cette année est une journée entièrement consacrée à des débats et discussions sur l'avenir, menés sous forme d'ateliers portant sur des questions d'un intérêt majeur pour le Mouvement.

Parmi les principales tâches de la Commission ont figuré les travaux sur la **Stratégie pour le Mouvement** et sur les actions dont la responsabilité lui incombe. Après la table ronde, un groupe de travail composé de trois (3) représentants des Sociétés nationales, d'un représentant du CICR et d'un représentant de la Fédération internationale a été constitué. Ce groupe est présidé par M. Steve Carr, membre de la Commission permanente. Son mandat et sa composition sont précisés dans l'annexe 3. Le groupe a notamment travaillé sur les actions 4 et 8, qui traitent respectivement des forums du Mouvement (action 4) et de l'importance de communiquer avec efficacité et avec force les messages-clés de la Croix-

Rouge et du Croissant-Rouge (action 8). Un rapport séparé sur ces travaux, accompagné de recommandations, est soumis au présent Conseil pour adoption, sous le point de l'ordre du jour intitulé « Stratégie pour le Mouvement ».

La Commission a reçu le rapport concernant la mise en œuvre de l'**Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires**, comme le prévoit cet accord. Un rapport de synthèse séparé, exposant les expériences des Sociétés nationales, est présenté à ce Conseil sous le point correspondant de l'ordre du jour. Afin de rendre plus clair le suivi de la mise en œuvre de cet accord important, la Commission permanente précédente avait adopté un schéma applicable aux rapports rédigés par le CICR et la Fédération internationale.

De même, la Commission permanente a régulièrement reçu des rapports du CICR et de la Fédération internationale sur le **suivi et la mise en œuvre des résolutions du Conseil des Délégués de 2007 et de la XXX^e Conférence internationale**. Elle a accordé une attention particulière à la Déclaration de la XXX^e Conférence et à la poursuite de la mise en œuvre du protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien. Un rapport séparé sur le protocole d'accord sera présenté à ce Conseil sous le point correspondant de l'ordre du jour.

Les consultations avec les Sociétés nationales se sont poursuivies. Des personnalités des Sociétés nationales et des représentants du CICR et de la Fédération internationale ont pris part à des groupes de travail et ont contribué aux travaux de la Commission. Le Secrétariat de la Commission a coordonné les travaux.

La Commission permanente tient à remercier tous les membres concernés des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération pour leur engagement et leur participation, qui ont apporté aux processus une précieuse expérience et ont enrichi le contenu en préparation.

Le président et d'autres membres de la Commission ont assisté à d'importantes conférences régionales et sous-régionales dans le but de se mettre en rapport avec les Sociétés et, le cas échéant, de présenter le travail de la Commission dans ses grands traits ou sur des questions spécifiques.

4. Médaille Henry-Dunant et prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité

Conformément aux critères pour l'attribution de la médaille Henry Dunant, adoptés par la Commission permanente en 1998 et publiés dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* en décembre 1998, la Commission a décidé de décerner la médaille à six (6) personnes pour honorer leurs accomplissements extraordinaires et leur engagement au sein du Mouvement.

Elle a décidé de ne pas décerner le prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité.

5. Finances et administration

Le principe initial du financement des travaux de la Commission permanente a été établi par le Conseil de Séville en 1997. Il est demeuré inchangé jusqu'au Conseil de 2007, qui, dans sa résolution 1, « adopte *le principe révisé qui sera appliqué pour financer les travaux de la Commission permanente [...], principe qui sera fondé sur un plan d'action et un budget biennaux dont la responsabilité financière conjointe incombe, à raison d'un tiers*

respectivement, à la Fédération internationale, au CICR et aux Sociétés nationales, les contributions des Sociétés nationales demeurant volontaires ».

En avril 2008, la Commission a adopté un plan d'action biennal, accompagné d'un budget lui aussi biennal. Son secrétariat, dont le personnel à plein temps est composé d'un secrétaire et d'un assistant, n'a été soumis à aucun changement.

En 2008, les dépenses se sont élevées à 618 290 francs suisses. Le budget pour la réunion statutaire de 2009 est de 655 000 francs suisses.

Conformément à la nouvelle clé de répartition, la contribution du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales, fondée sur le budget, a été fixée à 214 333 francs pour 2008 et à 218 650 francs pour 2009. En 2008, la contribution des Sociétés nationales s'est élevée à 181 904 francs, soit légèrement en dessous du tiers du budget approuvé. En effet, plusieurs grandes Sociétés n'ont pas versé leur part du montant demandé, qui est calculée selon le barème adopté par la Fédération. Au moment de la rédaction de ce rapport (août 2009), les Sociétés nationales avaient contribué au budget 2009 à hauteur de 84 434 francs suisses en tout.

La Commission permanente remercie chaleureusement toutes les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale de leur contribution financière et de leur participation à des groupes de travail au long des deux années qui viennent de s'écouler. L'annexe 4 donne la liste des Sociétés nationales ayant apporté leur contribution en 2008 -2009.

Pour plus d'information, veuillez vous adresser au Secrétariat de la Commission permanente.

Annexe 1**UN MOUVEMENT VIVANT ?**

**« COMMISSION PERMANENTE et TABLE RONDE » – PROGRAMME
3 septembre 2008**

9 h 00	Ouverture Introduction et objectifs de la table ronde	Dr Mohammed Al-Hadid M. Eamon Courtenay
	<i>Modérateur de la table ronde – M. Stephen Davey</i>	
9 h 30	Les Statuts du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Histoire et antécédents	M. François Bugnion
10 h 00	Les Statuts du Mouvement Expériences et défis – Commentaires et discussion	
12 h 30	DÉJEUNER	
13 h 30	« Coordination : tout ce qu'il nous faut savoir, nous l'avons sans doute appris au jardin d'enfants, mais nous l'avons oublié »	Dr Peter Walker directeur du Centre international de l'Université Tufts
14 h 00	Coordination et coopération au sein du Mouvement : mécanismes et outils – opportunités et défis	M. Martin Faller – division Programmes et coordination, Fédération internationale et M. David Horobin – coordinateur Déploiement rapide, CICR
14 h 30	Commentaires – discussion	
16 h 45	Récapitulation et prochaines étapes	M. Eamon Courtenay
17 h 00	Conclusion	Dr Mohammed Al-Hadid

Annexe 2**Mandat****Groupe de travail de la Commission permanente
Conseil des Délégués de 2009**

Le groupe de travail est chargé de conseiller la Commission permanente (Commission) sur toute décision relative à l'ordre du jour et au programme du Conseil des Délégués de 2009. Il peut conseiller le Comité conjoint d'organisation sur les questions préparatoires. Le groupe de travail fait rapport à la Commission. Il est présidé par M. Adama Diarra, membre de la Commission, la vice-présidence étant assurée par le représentant de la Société hôte, la Croix-Rouge du Kenya.

A. Tâches

Il est demandé au groupe de travail

1. de conseiller la Commission sur les priorités et sur les questions spécifiques et/ou thèmes à inscrire à l'ordre du jour du Conseil des Délégués, en tenant compte des faits et des tendances intérieures et extérieures qui ont une incidence sur le travail des composantes du Mouvement ou sur la mise en œuvre des résolutions, politiques, stratégies ou positions pertinentes adoptées aux sessions du Conseil et Conférences internationales précédentes ;
2. de tenir compte des recommandations relatives aux sessions du Conseil qui ont été adoptées par la Commission en 2004 et par le Conseil de 2007, et de proposer toute amélioration qu'il juge utile pour les travaux du Conseil, afin de fournir les orientations nécessaires au Comité conjoint d'organisation ;
3. de conseiller, s'il y a lieu, la Commission sur les manières d'encourager et de favoriser la mise en œuvre, par toutes les composantes du Mouvement, des résolutions adoptées par le Conseil.

B. Méthodes de travail

1. Le groupe de travail se réunira à Genève suffisamment longtemps avant la réunion de la Commission pour que cette dernière puisse prendre les décisions requises ; les membres sont encouragés à consulter leurs pairs autant que nécessaire, de façon à ce qu'un maximum d'apports enrichisse le processus de planification.
2. Le président du groupe de travail préparera les réunions du groupe en consultation avec le secrétaire de la Commission, qui est aussi le secrétaire du groupe de travail et qui, à son tour, se mettra en rapport avec les coordonnateurs du CICR et de la Fédération internationale ainsi qu'avec le Comité conjoint d'organisation.
3. Le Comité conjoint d'organisation pourra demander conseil au groupe de travail sur des questions préparatoires spécifiques ; le secrétaire de la Commission informera régulièrement les membres du groupe de travail sur les travaux du Comité d'organisation conjoint.
4. Le groupe de travail fera rapport à la Commission et lui précisera quelles décisions elle doit prendre.

C. Composition

M. Adama Diarra	Membre de la Commission permanente – président
M. Abbas Gullet	Croix-Rouge du Kenya – vice-président
M. Jacques Moreillon	Membre, CICR
Mme Brigitte Troyon	CICR, direction
Mme Juja Kim	Membre, Conseil de direction
M. Ibrahim Osman	Fédération internationale, direction
M. Abdullah Al-Hazaa	Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge
Dr Fernando José Cardenas	Croix-Rouge colombienne
M. Tilmann Lahann	Commission de la Jeunesse, Croix-Rouge allemande

Coordinatrices (non membres)

Mme Victoria Gardener	CICR
Mme Yulia Gusynina	Secrétariat de la Fédération internationale
Mme Helena Korhonen	Secrétariat de la Commission permanente

Annexe 3**Mandat****Groupe de travail sur la Stratégie
pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge****MISSION**

Le groupe de travail sur la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (groupe de travail sur la Stratégie) est un *groupe consultatif* de la Commission permanente (Commission) chargé des questions relatives à la Stratégie du Mouvement. Il est responsable du travail sur la Stratégie qui doit être accompli selon le plan de travail adopté par la Commission à sa réunion d'avril 2008.

TÂCHES

Le groupe de travail

- conseille sur les façons et les moyens de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie de 2005 par toutes les composantes du Mouvement de manière à atteindre les résultats escomptés ;
- conseille la Commission sur le type d'informations nécessaire au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie ;
- compile les résultats de ce suivi fournis par la Fédération et le CICR, évalue et analyse les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 10 actions de la Stratégie et formule toute recommandation que ses constatations rendent pertinente ;
- est responsable des examens prévus par l'action 4 de la Stratégie et par les résolutions relatives à cette action qui ont été adoptées par le Conseil des Délégués. Il prépare toute conclusion et recommandation issues de ces examens et les soumet à la Commission en vue de leur promotion auprès des organes pertinents du Mouvement ;
- englobe dans son travail l'action 8 de la Stratégie – *Communiquer efficacement et avec force sur les actions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et mener des actions de sensibilisation aux principales questions humanitaires d'intérêt commun*. Le travail doit se concentrer sur les résultats attendus qui sont formulés dans la Stratégie.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Le groupe de travail sur la Stratégie fait rapport à la Commission lors de ses séances régulières, ainsi que par des rapports intermédiaires s'il le juge nécessaire.

CALENDRIER

Le groupe de travail sur la Stratégie commence ses travaux en décembre 2008, conformément au plan d'action 2008-2009 de la Commission qui a été approuvé, ainsi

qu'à d'autres décisions relatives à la Stratégie arrêtées en avril 2008. Son mandat se poursuit et sera revu par la Commission permanente après le Conseil des Délégués de 2009.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Steve Carr – membre de la Commission permanente, président

Pr Freddy Pedersen – Danemark, vice-président

Dr Abdel Karim Bensiali – Croissant-Rouge des Émirats arabes unis

Dr Nomsa Mbere – Croix-Rouge du Botswana

M. Bruce Biber – CICR

M. Frank Mohrhauer – Fédération internationale

Coordinatrices et assistantes :

Mme Nicole Mlade – Croix-Rouge américaine

Mme Helena Korhonen – Secrétariat de la Commission permanente

Annexe 4

Les Sociétés nationales suivantes ont apporté leur contribution à la Commission permanente en 2008 (181 815 francs suisses) et en 2009 (199'867 francs suisses au 21 septembre)

- | | | | |
|-----|----------------------|-----|------------------|
| 1. | Allemagne | 26. | Iran |
| 2. | Andorre | 27. | Irlande |
| 3. | Autriche | 28. | Islande |
| 4. | Australie | 29. | Israël |
| 5. | Bahreïn | 30. | Japon |
| 6. | Belgique | 31. | Jordanie |
| 7. | Belize | 32. | Koweït |
| 8. | Bulgarie | 33. | Liban |
| 9. | Canada | 34. | Lichtenstein |
| 10. | Chili | 35. | Luxembourg |
| 11. | Chine | 36. | Malaisie |
| 12. | Colombie | 37. | Mali |
| 13. | Corée, République de | 38. | Monaco |
| 14. | Croatie | 39. | Mongolie |
| 15. | Danemark | 40. | Nouvelle-Zélande |
| 16. | Egypte | 41. | Norvège |
| 17. | Emirats arabes unis | 42. | Portugal |
| 18. | Espagne | 43. | Pays-Bas |
| 19. | Etats-Unis | 44. | Qatar |
| 20. | Finlande | 45. | Royaume-Uni |
| 21. | France | 46. | Slovaquie |
| 22. | Grèce | 47. | Suède |
| 23. | Hongrie | 48. | Suisse |
| 24. | Inde | 49. | Syrie |
| 25. | Italie | 50. | Thaïlande |
| | | 51. | Turquie |